

PLAN DÉTAILLÉ DU COURS MAGISTRAL DROIT DES FONCTIONS PUBLIQUES

Cours du professeur Mathieu TOUZEIL-DIVINA
SEMESTRE II – MASTER I – UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE 1

Partie I – Quelle(s) fonction(s) publique(s) en 2022 ?

Leçon I : Du ou des droit(s) de(s) / de la fonction(s) publique(s)

Section 01. Introduction aux leçons

- §1. Plan du semestre
- §2. Préjugés aux droits des fonctions publiques
- §3. État des lieux 2022 des fonctions publiques : *l'arrivée du Code-MESS(E)*

Section 02. Une fonction publique « à la française » ?

- §1. Indépendante, égale & citoyenne
- §2. Française ou européenne ?

Décision 01 : CE, 25 septembre 2020, *Sté Orange*

- §3. Unité ou diversité ? Une ou des ?

Playmobil 01 : la diversité dans l'Unité de la fonction publique

Section 03. Des fonctions publiques !

- §1. Des fonctionnaires

Règle d'or 01 : « *tous les agents publics ne sont pas des fonctionnaires* » !

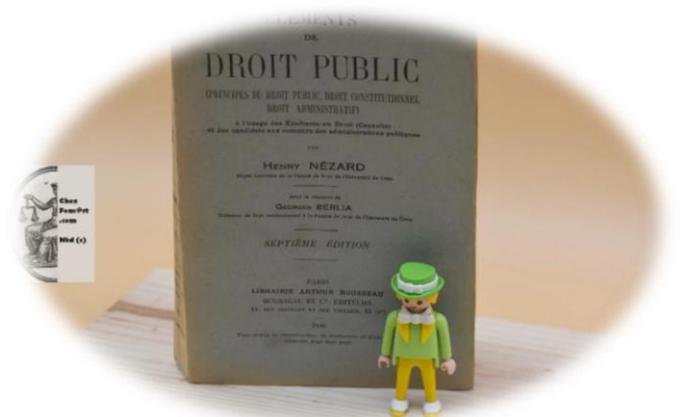
- §2. Des statutaires non titulaires ? (renvoi)
- §3. Des contractuels

Leçon II : Eléments d'histoire(s) des agents publics : la quête du « statut »

Section 01. Du concept à la notion

- §1. Notion ou concept ? Merci Aya !
- §2. Du concept de fonctionnaire
- §3. De la notion de fonction publique

Playmobil 02 : Henry NÉZARD (1875-1953)



Section 02. Des commissaires royaux aux commis de la Nation

- §1. L'Ancien régime des officiers & des commissaires
- §2. Le renouveau révolutionnaire
- §3. La distinction des fonctionnaires & des employés

Décision 02 : CE, 28 novembre 1867, Pensionné GUIBERT

Section 03. De la diversité à la recherche de l'unité statutaire

- §1. L'héritage militaire napoléonien
- §2. L'explosion statutaire républicaine
- §3. La quête du statut *via* Vichy

Règle d'or 02 : « le premier statut n'est pas républicain » !



Leçon III : Du contentieux administratif au prisme des fonctions publiques statutaires

Section 01. L'importance de la jurisprudence avant les statuts

- §1. Agents des services publics administratifs & commerciaux (DE ROBERT LAFREGEYRE)
- §2. Employés & fonctionnaires interdits de grève (MINAIRE)
- §3. Agents publics sous autorité politique (WILLIG & ARAMU)

Playmobil 03 : Le commissaire déporté Jacques Jérôme WILLIG (1897-1946)

Section 02. Les statuts des fonctions publiques avant « le » Code

- §1. Retours sur la Loi du 14 septembre 1941 (Maurice LAGRANGE)
- §2. Importance du statut du 19 octobre 1946 (Maurice THOREZ)
- §3. Des Lois statutaires après le 13 juillet 1983 (Anicet LE PORS)

Bonus : « Le » Code de l'ordonnance du 24 novembre 2021

Section 03. Les fonctions publiques au cœur de la jurisprudence administrative

- §1. Le juge administratif, juge des fonctions publiques

Règle d'or 03 : « 10 à 15 % du contentieux public est celui des fonctions publiques ».

- §2. Du pensionné GUIBERT au retraité CZABAJ
- §3. Des agents publics pas toujours laïcs ?

Décision 03 : CE, 28 février 2020, Evêque de Metz

Leçon IV : Diversité des agents : l'exemple du service public juridictionnel

Section 01. Administrer la Justice : les agents

§1. Nature du service public juridictionnel

Playmobil 04 : agents du service public juridictionnel

**Règle d'or 04 : « fonctionnaires & auxiliaires au service de la Justice
(mais pas forcément du service public) » !**

§2. L'indispensable greffe

§3. Des agents de l'ombre

Section 02. Incarner la Justice : les magistrats

§1. Du Siège

§2. Du Parquet

Décision 04 : CE, 31 mars 2017, Garde des Sceaux

§3. Des magistrats administratifs

Section 03. Participer à la Justice : les auxiliaires

§1. Des auxiliaires de Justice

§2. Des auxiliaires des parties

§3. Des auxiliaires du Droit



Leçon V : Droits du travail & des fonctions publiques

Section 01. Des influences réciproques

§1. Vers un droit hybride des travailleurs publics & privés ?

Règle d'or 05 : « l'influence des droits est réciproque & non unilatérale ».

§2. Le Droit du travail né au sein du droit public

Playmobil 05 : le doyen FOUcart (1799-1860)

§3. « Travaillisation » ou privatisation des fonctions publiques ?

Section 02. Une « travaillisation » positive du droit des fonctions publiques

§1. Des PGD « importés » du droit du travail

§2. La présomption d'imputabilité d'accident de service

Décision 05 : CAA Versailles, 15 juin 2020, chauffeur gourmand

§3. Des MFP « inspirés » : Mobilité, Formation & Primes

Section 03. Une « travaillisation » critiquable du droit des fonctions publiques

- §1. Des contractualisations au détriment de l'emploi permanent des fonctions publiques
- §2. De l'intérim triomphant
- §3. La négation des spécificités publicistes

Leçon VI : De la Loi du 06 août 2019

Section 01. Contextualisation de la Loi DUSSOPT

- §1. Des droits inégalitaires des employeurs face aux travailleurs
- §2. Evolution ou révolution ?
- §3. La perte du « singulier » et de l'Unité

Section 02. Evolution dramatique : la négation du service public

- §1. Quelques rares éléments positifs
- §2. Un choix non concerté
- §3. Un service public oublié

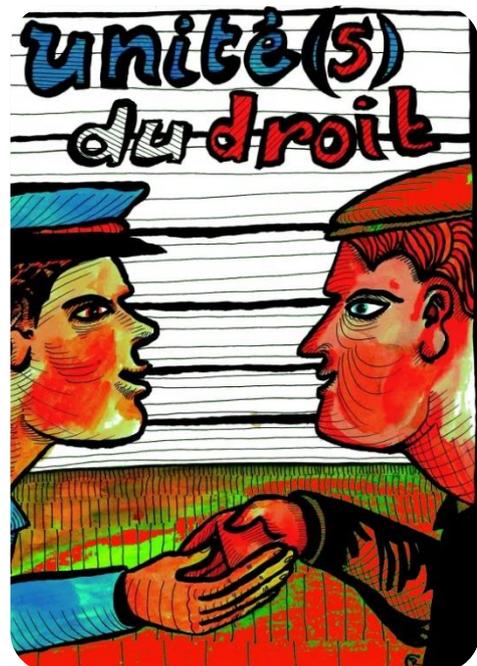
Règle d'or 06 : « *la négation des Lois de ROLLAND entraîne celle du service public* ».

Playmobil 06 : le professeur Louis ROLLAND (1877-1956)

Décision 06 : CC, 12 octobre 2012, QPC 2012-281, *privatisation de France Télécom*

Section 03. Révolution mathématique : le retour au fonctionnaire contractuel

- §1. L'esprit triomphant du contrat
- §2. Vers une fonction publique *Canada Dry* ©
- §3. La négation de l'Histoire



Partie II

Quell(s) droit(s) des agents publics ?

Leçon VII : Des fonctionnaires « proprement dits »

Section 01. Des douze catégories d'agents publics

Règle d'or 07 : « *il y a, parmi les agents publics, six catégories de fonctionnaires et, à leurs côtés, deux ensembles y aspirant & deux catégories contractuelles en force* ».

§1. Des douze fonctionnaires des régions obscures...
...aux six catégories de titulaires

§2. Des deux catégories de fonctionnaires potentiels :
stagiaires & auxiliaires

§3. Des quatre catégories conventionnelles :
trois contractuels & des vacataires

Playmobil 07 : un ancien fonctionnaire emblématique, René, l'agent des PTT

Section 02. Du fonctionnaire permanent, statutaire & gradé

§1. De l'emploi permanent comme principe immanent

§2. De la position légale & réglementaire : un ou des statuts ?

§3. Des grades, des corps & des cadres d'emploi(s)

Section 03. Trois contentieux de fonctionnaires

§1. Le fonctionnaire se consacre à l'activité pour laquelle il a été nommé

§2. « *Ils ont décidé de vous éliminer, leur décision est sans appel* » !

Décision 07 : TA de Clermont-Ferrand, 12 juillet 2019, *Clermont Auvergne Métropole*

§3. Un contentieux des anciens fonctionnaires : les conflits d'intérêts

Leçon VIII : Des « positions » du fonctionnaire

Section 01. Du stage à la titularisation espérée

§1. Des épreuves *a priori* théoriques : les concours

§2. Du stage, « droit à faire ses preuves pratiques » d'un agent quasi statutaire

§3. Des licenciement & contentieux des stagiaires



Section 02. Des dix « positions » du fonctionnaire

Règle d'or 08 : « la position « normale » de l'agent public est celle dite de l'activité ».

§1. Des quatre positions positives (activité, détachement, disponibilité & congé parental)

§2. Des cinq positions révoquées & d'une position discrète

(hors-cadre, service national, congé spécial, CFA, réserves, & intégration directe)

§3. De la position dite normale : l'activité (temps partiel, mise à dispo. & plupart des congés)

Section 03. Trois contentieux de positions

Playmobil 08 : des agents condamnés pour leurs positions : les époux BARBIER

§1. Du droit à réintégration après mise en disponibilité

§2. Du détachement

Décision 08 : CE, Ord., 25 mai 2020, *Policiers B.*

§3. Des congés tous azimuts

Leçon IX : De l'accès aux fonctions publiques

Section 01. Des 05 conditions d'accès aux fonctions publiques

§1. De l'article 05 statutaire

§2. De la condition de nationalité

§3. A travail égal, salaire presque égal !

Playmobil 09 : l'incarnation d'une Égalité différenciée : Hubert D. & Edouard C.

Section 02. Des 05 voies d'accès aux fonctions publiques

§1. Des 03 fonctionnaires précontractuels

§2. Des 03 bénéficiaires d'emplois dits « réservés »

§3. Des 03 hypothèses de nominations directes

Section 03. Des contentieux des concours

§1. Du système « MIEU » ©

Règle d'or 09 : « le concours, c'est MIEU » !

§3. Des principes contentieux du droit des concours

§3. Même hors concours, le juge porte au pinacle le concours

Décision 09 : CE, Sect., 04 octobre 2012, *Professeur ROUSSEAU*



Leçon X : De la carrière des agents publics

Section 01. Du « droit » à « faire carrière »

- §1. Feue la notation au profit de la contractualisation
- §2. Des avancements
- §3. Des nouvelles « lignes directrices » sans CAP ?

Section 02. Des luttes contre l'immobilisme ?

- §1. Eloge de la mobilité #since2009
- §2. De la mobilité des anciens militaires

Décision 10 : CE, 18 décembre 2020, *Ministre des Armées c. B.*

- §3. Des mutations

Section 03. Allez, il faut partir maintenant...

- §1. Des 9 trois quart départs depuis le quai des fonctions publiques

Playmobil 10 : du train des réformes à celui des départs, Marc, le cheminot

Règle d'or 10 : « la pension de retraite fonctionnaire est un dû de la société ».

- §2. De l'expérimentale rupture « conventionnelle »
- §3. Des pensions paritaires ?

Leçon XI : Obligations & déontologie des fonctionnaires

Section 01. Des « dix commandements » professionnels

Règle d'or 11 : « des dix commandements... de l'agent public ».

**Playmobil 11 : MOÏSE & ses commandements
et Marcel PATULACCI, gardien de la paix**

- §1. Des obligations « hiérarchiques » & « fonctionnelles »
- §2. De l'obligation de « servir » (art. 28 & 25 bis à *decies*)
- §3. De l'obligation d'obéir loyalement (art. 28)

Section 02. Des huit obligations « fonctionnelles »

- §1. Neutralité & Impartialité du service (et donc des agents) public(s) (art. 25)
- §2. Discrétion, secret & réserve professionnels (art. 26 & jurisprudence *CAF de Lyon*)

Décision 11 : CE, 22 septembre 2017, K. (404921)

- §3. Information, dignité & déontologie des fonctions publiques (art. 25 & 27 – chap. IV)



Section 03. Des obligations des travailleurs publics & privés

- §1. Des obligations déontologiques confluentes ?
- §2. La lutte contre les harcèlements au travail
- §3. Du pantouflage

Leçon XII : Garanties, droits & libertés des fonctionnaires

Section 01. Des droits pécuniaires de l'agent fonctionnaire

- §1. Face aux dix « commandements », dix droits & libertés
- §2. D'la thune, gros (des traitements aux pensions)
- §3. Toi, tu veux jouer en NBI ?

Section 02. Des droits & libertés de travailleurs ?

- §1. Des deux droits « fonctionnels » : la carrière & la protection fonctionnelles
 - §2. Des trois droits & libertés communs des travailleurs publics & privés
- Décision 12 : CAA de Douai, 30 mai 2001, Agents grévistes c. La Poste**
- §3. Des deux libertés du fonctionnaire-citoyen : opinion & expression

Section 03. Laïcité des agents publics

Playmobil 12 : Laïcité, LOL, des agents publics

- §1. Un principe ou un objectif constitutionnel ?

Règle d'or 12 : « la Laïcité n'est pas un principe constitutionnel » ?

- §2. Des expressions des agents confrontées aux neutralités
- §3. Des aumôniers publics & des menses rappelées



Leçon XIII : Des agents contractuels de droit public

Section 01. Services publics & contractuels : les quatre ères prétoriennes

Règle d'or 13 : « contractuel is the new french fonctionnaire ».

- §1. Pour les SPIC, l'ère de Gus'BOB DE LAFREGEYRE
- §2. Pour les SPA, de l'ère de la veuve MAZERAND... à celle de Mohammed BERKANI

Décision 13 : TC, 25 novembre 1963, Dame veuve MAZERAND

Playmobil 13 : Mohamed BERKANI, le plus célèbre cuisinier des CROUS de France

- §3. Pour les tiers en REP, l'ère *Ville de Lisieux*

Section 02. Agents publics & contrats

§1. Du contractuel d'ajustement à la « voie normale » retrouvée des siècles précédents ?
#teamSILICANI #teamFOUCART

§2. De la fonction à l'emploi publics #teamFOUBERT *via* sa précarisation

§3. D'une *fonctionnarisation* des contractuels ? #teamCAVALLO #teamAUBINFORTIERMONIOLLE

Section 03. Trois situations contractuelles positives

§1. Du renouvellement au fantasme de la titularisation

§2. 2019 & le contrat « *en avant de Guingamp* » !

§3. Face à la précarisation assumée, la nouvelle prime de précarité !

Leçon XIV : Des CDI de droit public



Section 01. Des fonctionnaires *Canada Dry* ?

Règle d'or 14 : « *le CDI de droit public ? Ça ressemble à un fonctionnaire, c'est doré et reclassé comme un fonctionnaire mais ce n'est pas un fonctionnaire & c'est pour ça que ça nous perd* » !

§1. L'opposition première : titulaires, ou « pas »

§2. Le CDI, un sous-titulaire sous mythe européen ?

§3. Des sous fonctionnaires ?

Playmobil 14 : Du CDI, comme mise dans la boue du statut (*ripeur represents*)

Section 02. Du recrutement au départ des contractuels

§1. Des conditions minimales de recrutement(s)

§2. Des cessations (& licenciements) de fonctions contractuelles

§3. L'hypothèse des « CDI JOURDAIN » & le droit au reclassement

Décision 14 : CE, 06 novembre 2013, Département du Haut-Rhin

Section 03. De la continuité fictionnelle des contrats de travail (publics et privés)

§1. De la protection des travailleurs publics & privés par le « midi-minuit »
y compris en services publics

§2. Pour une autre publicisation du « midi-minuit » ?

§3. Une application bretonne : « *en avant de Lannion* » !

Leçon XV : Discipline & contentieux des agents publics

Section 01. Droit disciplinaire des agents publics

- §1. Fautes & pouvoirs disciplinaires
- §2. Des procédures disciplinaires
- §3. Suspensions & sanctions (parfois déguisées)

Playmobil 15 : mutation ou sanction, l'exemple du cantonnier de Saumur

Section 02. Discipline & contentieux administratifs

- §1. Une procédure administrative quasi juridictionnelle
- §2. Du contrôle juridictionnel

Décision 15 : TA Lyon, 7 nov. 2018, Mme A.

- §3. De la protection fonctionnelle

Règle d'or 15 : « la garantie d'une protection fonctionnelle est un dû ».

Section 03. Discipline & contentieux constitutionnels

- §1. Des référents constitutionnels autour de l'Égalité
- §2. Des principes constitutionnels sollicités en QPC
- §3. De la non-transmission des QPC en matière de fonctions publiques

Leçon XVI : Des « apparences » des agents publics

Section 01. Des lieux & services publics chargés de symboliques (l'apparence locale)

- §1. THÉMIS & les symboles de la Justice
- §2. Des « services publics - Palais » mis en « scène »
- §3. Des « arbres » de Justice jusqu'à Toulouse

Section 02. Des uniformes des agents publics (l'apparence vestimentaire)

Playmobil 16 : un magistrat administratif sans uniforme, Arnaud K.

- §1. Rendre uniforme par l'uniforme #Égalité

Règle d'or 16 : « l'uniforme rend uniforme » !

- §2. Une « reprise » de traditions #Continuité
- §3. Une adaptation *napoléonienne* militarisée #Armée



Section 03. Des visages des agents publics (l'apparence physique)

§1. Une liberté fondamentale d'apparat

Décision 16 : TA de Melun, 31 août 2020, M. B. c. SDIS de Seine-et-Marne

§2. L'uniforme jusqu'aux poils ?

§3. Tenue correcte exigée !

Partie III – Des fonctions publiques individualisées ?

Leçon XVII : De la fonction publique étatique

Section 01. Trois évolutions historiques : de l'érection d'une fonction publique étatique via Jacques OFFENBACH

Règle d'or 17 : « l'opéra mène à tout, y compris au Droit » ?

§1. « *Ah que j'aime les militaires* » (*La Grande Duchesse de GEROLSTEIN* (1867)) !

§2. Du *Roi CAROTTE* (1872) à ses « fonctionnaires lyriques »

§3. *Le château à TOTO* (1868) & ses postiers mythiques

Section 02. Trois spécificités de la fonction publique d'Etat

§1. Du ministère en « big-bang » à la DGAFP

§2. Du « *droit à participation* » : depuis l'Etat vers les trois fonctions publiques

§3. Du statut et « des » statuts plus ou moins autonomes

Bonus : « Haute » fonction publique : de l'ENA à l'INP

Section 03. Des fonctionnaires académiques étatiques

§1. Des maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat

§2. Les universitaires, un statut spécial implicite, : entre hiérarchie & indépendance

Playmobils 17 : des professeurs d'Université

§3. Un exemple de contentieux académique

Décision 17 : CE, 06 mai 2019, M. B.

Leçon XVIII : De la fonction publique territoriale

Section 01. Trois spécificités de la fonction publique locale

§1. De la déconcentration aux décentralisations :
une histoire – étatique – mouvementée des collectivités

§2. Du « *droit à participation* » calqué sur la fonction publique étatique

§3. Une gestion locale mais nationale !

Section 02. De la diversité des agents territoriaux

Règle d'or 18 : « la diversité des missions territoriales implique une diversité des fonctions publiques ».

§1. Des établissements publics d'hébergement de personnes âgées dépendantes

§2. Du départemental SDIS à la PATS patrouille ?

Playmobil 18 : Julien B., sapeur-pompier

§3. Des administrateurs... aux rédacteurs & attachés territoriaux

Section 03. Trois contentieux des agents territoriaux

§1. Doctrine de l'espadrille ©

Décision 18 : CE, avis, 09 mars 2012, Commune de Mionnay

§2. La fonction publique ? C'est pas automatique !

§3. Quand la distinction de l'emploi et du grade est encore efficiente

Leçon XIX : De la fonction publique hospitalière

Section 01. Trois spécificités historiques de la fonction publique hospitalière

Playmobil 19 : Joseph DUCUING (1885-1963)

§1. Pourquoi une fonction publique supplémentaire ?

Règle d'or 19 : « la fonction publique hospitalière est la seule créée au nom du service public mais pour ne pas effrayer les médecins libéraux autrefois seulement issus du secteur privé » !

§2. Un statut innomé : celui des praticiens hospitaliers

Décision 19 : CE, 13 novembre 2020, M. A.

§3. Une direction de plus en plus contractualisée

Section 02. Trois spécificités positives de la fonction publique hospitalière

§1. Gestion & participation des agents publics

§2. Du dialogue social

§3. Du temps calculé de travail #DjHosto

Section 03. De la Loi du 06 août 2019 appliquée à la fonction publique hospitalière

§1. Du contrat de projet

§2. De l'intéressement collectif

§3. Des détachements externalisés d'office

Leçon XX : Des agents publics via les fictions

Section 01. Du fonctionnaire *bashing* atemporel

Règle d'or 20 : « *Il est sain dans une société démocratique de pouvoir se moquer des agents publics : il ne s'agit que de la matérialisation de l'art. 15 DDHC* ».

§1. Des quatre caricatures anciennes aux BD contemporaines

Décision 20 : TA de Bordeaux, 31 décembre 2012, no 1003360, Aurélie BOULLET

§2. De la « République de(s) fonctionnaires » aux quatre punaises

§3. Déformations professionnelles en moins de quatre minutes !

Section 02. Des valorisations aux rejets (dans la littérature)

§1. Des fonctionnaires sublimés

§2. Des agents décriés

§3. Des employés dévalorisés

Section 03. Des fictions télévisées contemporaines & féminisées

§1. De la « pause-café » à Mesdames les proviseuses

§2. *La stagiaire*, plus indépendante qu'un(e) titulaire !

§3. *Les capitaines MARLEAU & MOLINA*, entre étique, morale & droit(s)

Playmobil 20 : Commissaire Julie LESCAUT

